



Probleme d amende et de carte grise

Par **FREDEMOIS**, le **13/02/2015** à **00:06**

bonjourrrnje vous écris pour un problème concernant des amendes pour mauvais stationnement .rrnau moment de mon divorce j ai laisser la voiture a mon ex épouse ceci est mentionner sur l acte de divorce , mais le changement de papiers du véhicule n'ont jamais été fait .rnj ai reçu il y a quelque temps des majorations d amende impayées , j ai donc demandé a mon ex épouse de régularisé cela , sur quoi elle me répond que cela était impossible que je reçoive ces amende vu que la voiture été a elle maintenant et que de toute façon elle s en ai débarrassé , j ai donc téléphoner a la préfecture , la on me dit que la voiture est toujours en mon nom et que si il y avait un probleme je serais le coupable , je voudrais savoir si mon ex épouse , peut ce débarrassé de la voiture sans que ma signature ne soit nécessaire , pour une vente ou meme a la casse pour destruction de la carte grise et qu elle recourt je peut avoir ??

Par **aleas**, le **13/02/2015** à **00:43**

Bonsoir,;rrnSi vous voulez éviter de payer pour les autres, il suffit de désigner votre ex qui a bénéficié de la voiture. Vous fournissez l'acte qui prouve ce fait, elle se débrouillera comme elle pourra, chacun ses problèmes, quand bien même la voiture serait toujours à votre nom en préfecture.rnrnSi la voiture était à votre nom, ou aux deux noms, elle ne pouvait pas la vendre sans votre signature.